Syndicat Départemental CGT FAPT d'Indre & Loire
18 rue de L'Oiselet
37550 Saint Avertin

☎ : 02-47-38-55-10 – FAX : 02-47-38-55-03.
e-mail : cgtptt37@wanadoo.fr

NON A LA CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE

L'ex-secrétaire départemental du syndicat SUD PTT 36-37 est convoqué devant le Tribunal de Grande Instance de Tours, le 14 février 2014, dans le cadre d'une plainte déposée par le directeur de la DOTC Touraine-Berry. Celui-ci s'estime « injurié » dans un article de « SUDVERSIF » de juillet 2011.

À la CGT, nous condamnons tout acharnement répressif, politique ou judiciaire, contre les militants syndicaux qui agissent dans le cadre de leur mandat syndical pour défendre l'intérêt général des salariés.

L'attitude du directeur de la DOTC, s'inscrit dans la même logique que :

- Celle qui l'a conduit à vouloir sanctionner, de 3 et 4 mois d'exclusion, les trois facteurs de Chateaumeillant (Cher), pour avoir contesté la suppression de 4 tournées et pour avoir distribué un tract, à la population, en dehors de leur temps de travail.

- Celle qui a permis, à l'équipe dirigeante d'Amboise PPDC, de mettre en place un management répressif.

En s'attaquant aux militants syndicaux, c'est au personnel que l'on s'attaque.

Nous exigeons :

- Une loi d'amnistie,
- Une loi pour renforcer la protection des militants syndicaux et associatifs qui agissent dans le cadre d'action collective,
- Une loi pour supprimer de la liste du fichier des prélèvements génétiques, tous les militants syndicaux et associatifs.

Le Syndicat CGT FAPT 37 appelle le personnel à se joindre au rassemblement de soutien

Vendredi 14 février 2014,

de 8 heures 30 à 14 heures,

devant le Palais de Justice de Tours.

Saint Avertin, le 4 février 2014.